



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le **13 AVR. 2023**
ID : 084-218400307-20230411-2023CM060417-DE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CAROMB N°2023-CM-06/04-17

L'an deux mille vingt-trois, le Jeudi 6 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

Date de convocation : 31 mars 2023

Nombre de membres élus : 23

Nombre de membres convoqués : 23

Présents : (17) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. ENDERLIN François. MARCELLIN Valérie. JAUME François. DAUTEL Gilles. BRUN Jean-Pierre. MORARD Christian. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

Absents ayant donné procuration (5) : MONTAGARD Monique (procuration à BONNAVENTURE Richard). BONNAVENTURE Magali (procuration à AGNELLI Eva). DAVID-MESSILLIER Patrick (procuration à BRAQUET Jean-Pierre). AUGIER Magali (procuration à BELLENGER Elisabeth). MEYNARD Delphine (procuration à MORARD Christian).

Absent : (1) LANTENOIS Geoffrey

Assistaient également à la réunion : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.
M. André MORALES, responsable des affaires financières et services de proximité

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU CONCESSIONNAIRE
DANS LE CADRE DE LA CONCESSION DU SERVICE PUBLIC
DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE
(EXERCICE 2022)

M. Braquet, rapporteur, expose à l'assemblée :

Par délibération du 26 juillet 2021, le conseil municipal a attribué la concession de service public de gestion et d'exploitation de la fourrière automobile à la Société Carrosserie Boyer – sise au Marché-Gare de Carpentras pour une durée de cinq ans à partir du 1^{er} août 2021.

Dans le cadre de cette concession, la société Carrosserie Boyer a pour missions :

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

13 AVR. 2023

ID : 084-218400307-20230411-2023CM060417-DE

- L'enlèvement et la mise en fourrière à la demande de l'autorité concédante par le biais de sa Police Municipale ou des services de Gendarmerie ou Police Nationale, des véhicules se trouvant sur le domaine public communal ou sur le domaine privé communal en infraction avec le Code de la route, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ;
- L'enlèvement des épaves et des véhicules abandonnés, quelle que soit la configuration du terrain, en surface comme en sous-sol et pour tous types de véhicules y compris les poids-lourds, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ;
- L'entreposage et le gardiennage sous scellés administratifs des véhicules, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sur un terrain clôturé et surveillé appartenant ou loué par le gardien de fourrière et servant exclusivement de fourrière ;
- La restitution des véhicules aux horaires sur lesquels s'est engagé le concessionnaire, après paiement par le propriétaire et obtention d'une mainlevée ;
- La remise au service chargé des Domaines ou mise à la destruction des véhicules non retirés par leurs propriétaires dans les délais réglementaires ;
- La mise à disposition des ouvrages, équipements, matériels et moyens humains nécessaires à l'exploitation du service.

L'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport retraçant l'exécution qualitative, technique et financière du service. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante de l'autorité qui en prend acte.

Ce rapport a été transmis à la commune le 17 janvier 2023 et il est joint en annexe à la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR,
PREND ACTE DU RAPPORT SOUMIS A SON EXAMEN.**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Pour expédition certifiée conforme,
à Caromb, transmise et publiée le 11 avril 2023

Le Secrétaire de Séance



Eva AGNELLI

Le Maire,



Valérie MICHELIER

S.E de la Carrosserie J.R BOYER

DEPANNAGE 7J/7-24H/24-Remorquage VL PL
 1271 Av J.F. Kennedy
 84200 CARPENTRAS
 TEL 04 90 63 57 35
 FAX 04 90 60 65 80
 SIRET 495 006 173 000 19
 APE 4520A
 N°Tva CEE FR 38495006173

RAPPORT EXERCICE FOURRIERE VILLE DE CAROMB
 - 2022 -

EXERCICE	2022				
NOMBRE DE VEHICULES MIS EN FOURRIERE	19				
VEHICULES RESTITUES APRES NOTIFICATION	16				
VEHICULES RESTITUES SUR PLACE	0				
VEHICULES LIVRES A LA DESTRUCTION	1				
VEHICULES REPUTES ABANDONNES(ABANDON EN COURS)	2				

RAPPORT FINANCIER EN TTC

EXERCICE	2022				
VEHICULES RESTITUES	1920,00				
VEHICULES RESTITUES SUR PLACE	0				
VEHICULES ABANDONNES (INDEMNITE FORFAITAIRE VERSEE PAR LA VILLE POUR FRAIS)	160,00				

S.E de la Carrosserie J.R. BOYER

DEPANNAGE 7J/7 - 24h/24 - Remorquage VL PL
1271 Av.J.F. Kennedy
84200 CARPENTRAS
SARL au capital de 10 000 euros

Téléphone 04 90 63 57 35
Fax 04 90 60 65 80
Siret 495 006 173 00019
Ape 4520A
N°Tva CEE FR 38495006173

FACTURE

DATE

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le 13 AVR. 2023
ID : 084-218400307-20230411-2023CM060417-DE
09/12/2021

MAIRIE DE CAROMB
(SERVICE GESTION FOURRIERE)
AVENUE DU GRAND JARDIN
84 330 CAROMB

Affaire suivie par
DESTRUCTION APRES FOURRIERE

DESIGNATION	Qté	P.U	%	Prix Net	MONTANT
DESTRUCTION VL SUITE ABANDONS EN VERTU DE L'ARTICLE R325/32 DESTRUCTION APRES FOURRIERE FOUR N°29/19 - VW POLO - CE-878-AE FOUR N°01/21 - CIT C4 - DD-988-NF FOUR N°02/21 - AIXAM - 1196WS84 FOUR N°03/21 - RE TRAFIC - BT-973-AS FOUR N°07/21 - RE SCENIC - CX-995-WQ FOUR N°11/21 - OP FRONTERA - AT-144-QT FOUR N°12/21 - OP ASTRA - 9445VN84 FOUR N°13/21 - CIT SAXO - AE-388-RG	8	133,33		1 066,64	1 066,64

TVA	N°	Taux	Base	Montant	Total HT	1 066,64
Taux Normal	3	20	1066,64	213,328	Total TVA	213,33
Acompte versé					Total TTC	1 279,97

En votre aimable règlement par
Régulé le

A échéance au 09/12/21

En cas de retard de paiement, il sera applicable des pénalités de 1.5% par mois de retard.
Conditions générales de vente.

de la Carrosserie J.R. BOYER

DEPANNAGE 7J/7 - 24h/24 - Remorquage VL PL
1271 Av.J.F. Kennedy
84200 CARPENTRAS
SARL au capital de 10 000 euros

Téléphone 04 90 63 57 35
Fax 04 90 60 65 80
Directeur 495 006 173 00019
Ape 4520A
N°Tva CEE FR 38495006173

FACTURE

DATE

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le 13 AVR. 2023
ID : 084-218400307-20230411-2023CM060417-DE
10/06/2022

MAIRIE DE CAROMB
(SERVICE GESTION FOURRIERE)
AVENUE DU GRAND JARDIN
84 330 CAROMB

Travaux réalisés par
DESTRUCTION APRES FOURRIERE

DESIGNATION	Qté	P.U	%	Prix Net	MONTANT
DESTRUCTION VL SUITE ABANDONS EN VERTU DE L'ARTICLE R325/32 DESTRUCTION APRES FOURRIERE FOUR N°17/21 - RENAULT CLIO - AR-681-PV FOUR N°21/21 - OP MERIVA - BA-963-XK FOUR N°22/21 - RE SCENIC - EG-400-LC FOUR N°23/21 - CIT AX - EK-073-LG	4	133,33		533,34	533,34

TVA	N°	Taux	Base	Montant	Total HT	533,34
Taux Normal	3	20	533,336	106,6672	Total TVA	106,67
Acompte versé					Total TTC	640,00

Je vous prie de votre aimable règlement par

A échéance au 10/06/22

En cas de retard de paiement, il sera applicable des pénalités de 1.5% par mois de retard.
Conditions générales de vente.

S.E de la Carrosserie J.R. BOYER

REPANNAGE 7J/7 - 24h/24 - Remorquage VL PL

271 Av.J.F. Kennedy

4200 CARPENTRAS

SARL au capital de 10 000 euros

Téléphone 04 90 63 57 35

Fax 04 90 60 65 80

Siret 495 006 173 00019

Ape 4520A

N°Tva CEE FR 38495006173

FACTURE N°

DATE

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

13 AVR. 2023

ID : 084-218400307-20230411-2023CM060417-DE

MAIRIE DE CAROMB
(SERVICE GESTION FOURRIERE)
AVENUE DU GRAND JARDIN
84 330 CAROMB

Affaire suivie par
DESTRUCTION APRES FOURRIERE

DESIGNATION	Qté	P.U	%	Prix Net	MONTANT
DESTRUCTION VL SUITE ABANDONS EN VERTU DE L'ARTICLE R325/32 DESTRUCTION APRES FOURRIERE FOUR N°03/22 - PEU 307 - AC-586-AX	1	133,33		133,33	133,33

						Total HT	133,33
TVA	N°	Taux	Base	Montant		Total TVA	26,67
Taux Normal	3	20	133,334	26,668		Total TTC	160,00

Acompte versé

A échéance au

27/10/22

En votre aimable règlement par

Réglé le

En cas de retard de paiement, il sera applicable des pénalités de 1 5% par mois de retard

Conditions générales de vente.